



Dannemarie, le 7 juillet 2023

Académie de Médecine : la fabrique des héros

Tribune du SLS en réponse au communiqué du 19 juin 2023 de l'Académie Nationale de Médecine >>>

<https://www.academie-medecine.fr/de-la-suspension-a-labrogation-de-lobligation-vaccinale-des-soignants-jusquou-la-regression/>

Sur le même modèle que ces deux précédents communiqués portant sur le sujet, l'Académie nationale de médecine se positionne -une fois encore- en défaveur des professionnels suspendus et part en guerre contre l'abrogation de l'obligation vaccinale covid-19 pourtant votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 mai 2023. Toujours en se fondant sur des postulats non vérifiés, toujours sans avoir actualisé ses connaissances en fonction des dernières données disponibles de la science et de la médecine, toujours sans citer ses sources, toujours en ne produisant qu'une bibliographie rachitique, toujours sans renseigner ses possibles liens ou conflits d'intérêt et toujours, bien sûr, sans signer...

Après s'être féroce ment exprimée contre la réintégration des professionnels réfractaires à l'essai vaccinal covid-19, quelle justification l'Académie oppose-t-elle désormais à l'abrogation de l'obligation vaccinale ? La peur. Une triple peur :

- La **peur** d'un regain épidémique de covid-19, peur non étayée d'arguments fondés,
- la **peur** qu'une telle abrogation ne constitue un encouragement aux thèses dites antivax et un mauvais signal aux soignants qui ont obéi à l'injonction vaccinale,
- et enfin la **peur** que cela n'entraîne une désaffection générale pour les vaccins ; vaccins voués à devenir la clé de voute de la santé publique est-il en outre précisé...

Encore une fois, le **Syndicat Liberté Santé** s'étonne et s'interroge...

Le vaccin covid-19 serait-il devenu l'emblème de la vaccination ? Comment un vaccin qui n'en est pas un (rappelez-vous qu'il a fallu changer la définition de « *vaccin* » pour pouvoir user du terme pour ces produits) peut-il se prévaloir de représenter à lui seul tous les vaccins ?

Hors des vaccins covid, point de salut !

Un soignant doit protéger ses patients.

L'efficacité de la vaccination est remarquable.

Donc un bon soignant est un soignant vacciné.

Ou comment l'Académie passe du syllogisme au sophisme... sans rougir.

Qu'importe qu'il soit demandé à ces mêmes soignants de travailler en étant infectés, qu'importe que ces vaccins soient nouveaux, de composition opaque, à l'efficacité très contestée, inutiles voire nocifs, la vaccination covid-19 devient aux yeux de l'Académie un prérequis incontournable pour être admis dans le cercle sélect de la profession de soignant.

C'est ainsi que « *libre choix* » se voit arbitrairement associé à « *individualisme délétère* » et « *vaccination* » à « *vertu du bien commun* ». **Sur quelles bases scientifiques ? Sur quelles bases juridiques ?** Nul ne sait. C'est posé, c'est comme ça, et ce n'est pas discutabile.

Pourtant, quand bien même les dits vaccins covid-19 seraient utiles, sûrs et efficaces (ce qu'infirmement par ailleurs de récentes et robustes études telles que celle de la Cleveland Clinic), le **Syndicat Liberté Santé** rappelle qu'en France **le bien commun ne saurait s'affranchir des droits et libertés individuelles qui fondent notre Droit et les valeurs intrinsèques de notre République**. Nous sommes en France, pas en Chine.

Des lois et principes fondamentaux existent, qui garantissent la souveraineté de chacun et qui ne peuvent être bafoués par une loi ordinaire, censée être temporaire qui plus est. C'est pourquoi une anomalie telle que la loi du 5 août 2021 ne peut subsister dans notre système législatif : elle doit être abrogée et les victimes des mesures iniques qui l'ont assortie être indemnisées pour réparation des préjudices subis.

Si une obligation vaccinale devait de nouveau être décidée à l'avenir, il sera alors nécessaire d'écrire une nouvelle loi, dans le respect de la législation française et internationale en vigueur, en suivant le parcours parlementaire réglementaire comme il sied en démocratie.

Et pour conclure, pourquoi l'Académie se fend-elle d'un tel communiqué ?

Car en réalité, nul besoin de l'abrogation de l'obligation vaccinale pour observer une désaffection à l'encontre des vaccins covid-19. En témoigne la faible proportion de quadridosés parmi les soignants. Alors, pourquoi et comment exhorter les professionnels de la santé à se faire vacciner encore et encore ?

En osant tout (et c'est à ça qu'on les reconnaît) !

En osant ressasser -technique du disque rayé et de la méthode Coué combinées- en dépit de toutes les données empiriques ou acquises de la science, que « *l'efficacité de la vaccination contre le Covid-19 est remarquable* » ! Oui, vraiment, ça ose tout...

En osant jeter l'opprobre sur ceux qui lisent les études, qui soignent, qui relayent ce qu'ils observent sur le terrain, qui se montrent circonspects ou affichent leur franc désaccord. Ces fameux antivax, anti science et autres soi-disant complotistes, bref ceux qui, précisément, **n'ont pas peur de penser différemment tout haut**.

Et enfin, en flagornant sans vergogne ceux qui voudront bien se prêter au jeu du « brave soignant bardé d'honneur » ; ces mêmes soignants, à la fois usés par le système et propulsés au rang de modèles, subitement contraints de devenir des exemples.

Encensés soient ceux qui obéissent, honnis soient tous les autres.

In fine, comment devenir un HÉROS de nos jours ?

En défendant envers et contre tout, au risque de tout perdre (son travail, sa réputation, sa vie sociale et familiale, ses biens...) les valeurs phares de notre déontologie, notre démocratie, notre civilisation ? Que nenni...



TRIBUNE DU SLS

Réponse à l'Académie Nationale de Médecine Abrogation - Suspension de l'Obligation Vaccinale

Selon l'Académie, et c'est là l'unique enseignement de cet énième communiqué, pour être un héros, il suffit désormais de tendre le bras.

Pour une piqûre (et une autre, et d'autres encore...).

Les vaccins sont-ils donc la seule voie à explorer pour une bonne santé publique ? La vaccination constitue-t-elle l'unique moyen de prophylaxie dont nous disposons pour lutter contre les maladies ? Qu'est-ce qu'un soignant honorable ? Que faut-il enseigner dans les instituts de formation ? Comment améliorer la santé des populations et l'attractivité des métiers du soin ?

Si un bon soignant est un soignant vacciné, **un bon citoyen sera-t-il bientôt aussi un citoyen vacciné** ? Les défenseurs de la liberté de choix, taxés d'égoïstes, se verront-ils, à l'instar des professionnels suspendus, à leur tour spoliés de leurs droits citoyens ?

Vers quels lendemains l'Académie nationale de médecine s'achemine-t-elle ? Quel devenir pour notre système de santé ? **Au travers de la situation des soignants, ne sommes-nous pas -l'air de rien et malgré nous- en train de changer de modèle social** ? Quelle société nous prépare-t-on ?

Autant de questions autour desquelles le **Syndicat Liberté Santé** souhaite que s'organise un grand débat public.

Bibliographie : <https://bibliotribune4.pjsls.org>

Le Syndicat Liberté Santé

« Vous soutenir, vous défendre, nous rassembler »

Rejoignez-nous maintenant : <https://bit.ly/AdhésionSLS>